

Reproduire ou non la couverture du Charlie Hebdo du 14 janvier 2015? Les médias entre liberté d'expression et volonté de ménager les croyances.

Si le n°1178 de Charlie Hebdo (aussi dit "numéro des survivants") s'est vendu à 8 millions d'exemplaires dans le monde et si sa parution **a été saluée par la majorité des autres médias dans le monde**, la représentation en couverture d'une autre caricature du prophète en larmes avec un message de paix a posé problème. Notamment dans les pays anglo-saxons, de nombreux titres ont hésité à reproduire telle quelle une couverture qui heurtait à nouveau certains musulmans en imposant à la une des kiosques et des émissions de télévision une représentation de Mahomet. Si cette tension entre la défense d'une certaine idée de la liberté d'expression que Charlie continue de promouvoir et le respect des croyances de tous les citoyens fait débat en France au moins depuis 2006 et "l'affaire des caricatures" (Lorsque Charlie Hebdo a publié les caricatures du journal danois le Jyllands-Posten dans un numéro spécial dont la couverture dessinée par Cabu représentait aussi le prophète, il avait été attaqué en justice par l'Union des organisations islamiques de France, la Grande Mosquée de Paris et la ligue islamique mondiale pour "injures publiques à l'égard d'un groupe de personne en raison de leur religion"), le fait que le 7 janvier, des témoins ont entendu les frère Coulibaly se vanter d'avoir "vengé le prophète" du blasphème opéré par Charlie Hebdo donne une nouvelle dimension à cette tension entre liberté d'expression et respect des croyances. Le propos de cette communication est de faire le point sur les médias qui ont - ou non- faite le choix de représenter clairement cette couverture et sur les réflexions qui ont mené à leur décision. Puis, partant de ces réflexions et puisant dans le corpus libéral de la théorie politique nous essaierons de voir les diverses modalités selon lesquelles s'articulent liberté d'expression et liberté/ respect des croyances.